Nom : Kokou Godwin TCHAKPANA

1)Les composantes de la montre connectée sont : la marque, la marque produit, Le dessin / modèle, les technologies d’affichage, les algorithmes, les logiciels - Système d’exploitation, les capteurs, les circuits imprimés.

2)spécifions les titulaires de chaque droit :

MATHYDY est titulaire des droits concernant la marque produit, le dessin (droit de création esthétique, droit d’auteur du produit) ; une autre entreprise tels que SAMSUNG sera propriétaire des droits concernant les technologies d’affichage, les algorithmes, les logiciels - Système d’exploitation, les capteurs, les circuits imprimés(droit d’auteur des logiciels, des algorithmes, les technologies et des circuit)

3) Processus de protection

Le Brevet d’invention et le droit de création technique (topographie de produit) : MATHYDY s’assurera que son produit respect les critères de brevetabilité ensuite elle fera une demande de brevet auprès de l’autorité compétente du Sénégal. Ainsi le produit est protégé de tout plagia. Pour protéger mon brevet,

Avant toute action, je vérifie la validité de mes droits : mes droits/mes brevets sont-ils en vigueur, sur le territoire concerné et inscrits au Registre National des Brevets ? Je fais procéder à un procès-verbal de constat avec un huissier. Je mets le présumé contrefacteur en connaissance de cause (lettre de mise en demeure).

Soit il en résulte un accord à l’amiable, par exemple je lui concède une licence sur mon breet, soit il continue la contrefaçon sans vouloir négocier, j’agis alors en contrefaçon de mon brevet en saisissant le Tribunal de Grande instance compétent.

● Je collecte des preuves de la contrefaçon ; Je fais effectuer une saisie-contrefaçon sur autorisation d’un juge. J’informe la douane : je remplis une demande d’intervention auprès de la douane (la douane retient les produits présumés contrefaisants et me prévient de cette retenue pour que je puisse défendre mes droits, en engageant par exemple une action en contrefaçon). Je fais intervenir l’autorité compétente sur les questions de concurrence pour effectuer une enquête et un prélèvement, ou pour saisir directement ou consigner les produits contrefaisants. Je fais procéder à une interdiction provisoire. Je consulte un conseil en propriété industrielle ou un avocat spécialisé. Je dépose plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

La Marque : MATHYDY ajoute les lettres ™ (Trademark : marque non enregistrée) ou ® (Registered : marque enregistrée) à la suite du terme. Ces lettres ont une valeur juridique uniquement dans les pays anglo-saxons. Dans la tradition romano-germanique (comme au Sénégal), elles ont une valeur d’information.

Droit d’auteur : Le droit d’auteur ne faisant pas l’objet de dépôt, il est préférable de posséder une preuve de date de création. Je fais figurer sur mes œuvres de l’esprit la mention « Copyright » ou ©, ainsi que des limitations aux utilisateurs telles que « Reproduction interdite sans le consentement de l’auteur ».

Et si un tiers copie mon œuvre, Je peux envoyer un courrier en recommandé pour alerter le tiers et éventuellement négocier, ou engager une action en contrefaçon de mes droits d’auteur au Tribunal, et en parallèle, engager éventuellement une action en concurrence déloyale et parasitaire à l’encontre du copieur (qui profite des investissements que j’ai réalisés et de ma réputation sans dépenser d’argent).